

afa

Association
Française
d'Arbitrage



Association For domestic and international Arbitration

A F A n° 4

Décembre 2010

ACTUALITES DE L'AFA

◆ A l'occasion de sa réunion annuelle, le 22 septembre dernier, **l'AFA a non seulement fêté ses 35 ans mais également présenté son nouveau règlement d'arbitrage, établi directement en français et en anglais**, à l'occasion d'une conférence qui a rassemblé plus de 350 personnes et fut suivie d'un sympathique cocktail dans les superbes salons de l'Espace Cambon.

Monsieur **Michel Armand-Prévoist, Secrétaire Général de l'AFA** et Monsieur **Charles Kaplan, membre du Comité d'arbitrage**, ont commenté et expliqué les nouveautés de ce règlement.

Avant la conférence, s'était tenue l'assemblée générale sous la présidence de **Madame Geneviève Augendre**.

Lire le communiqué : http://www.afa-arbitrage.com/IMG/pdf/AG_AFA_2010_2_.pdf

◆ **L'AFA**, à la suite de cet évènement, a enregistré **17 nouvelles adhésions**.

Parmi les activités du Président de l'AFA, on peut citer :

◆ **sa participation** à une table ronde au cours d'un colloque organisé le 11 octobre dernier au Palais Bourbon par l'IEAM sur le thème « *Expertise et Médiation* »,

◆ une intervention sur l'arbitrage international et le rôle d'une institution, présentée au cours d'une réunion organisée par l'ambassade de France à Tachkent dans le cadre d'un voyage d'étude de l'Association « **Droit et Commerce** »,

◆ une interview donnée au magazine « C'est à Vous » édité par le MEDEF Paris dans un dossier sur l'arbitrage.

http://www.afa-arbitrage.com/IMG/pdf/Journal_du_MEDEF_-_Septembre_2010.pdf

◆ par ailleurs **La Semaine Juridique** - Edition Générale du 18 octobre 2010, a fait un **portrait de Madame Geneviève Augendre**, retraçant son rôle dans le domaine de l'arbitrage

http://www.afa-arbitrage.com/IMG/pdf/LA_SEMAINE_JURIDIQUE_NOV-2010.pdf

ACTUALITES DE L'ARBITRAGE

Monsieur Detlev Kühner, membre du Conseil d'administration de l'AFA et membre du Comité d'arbitrage a commenté pour la revue « Arbitration International » les nouvelles règles de preuve en matière d'arbitrage international qui se retrouvent sous le titre « *IBA Rules on the Taking of Evidence in International Arbitration* ». Vous pouvez les lire sur le lien suivant : <http://www.sergepisapia.ca/PDF/IBA%20evidence%20rules.pdf>

◆ **Monsieur Bertrand Moreau**, membre du Conseil d'administration et membre du Comité d'arbitrage de l'AFA communique deux notes de jurisprudence commerciale:

1°. L'arbitrage ne s'improvise pas

Cassation 1^{ère} Civile, 22 septembre 2010, n° 09-17410

*« qu'après avoir à juste titre retenu que la clause compromissoire ne stipulant aucun délai, la sentence devait intervenir dans les six mois de la constitution du tribunal, sauf prorogation conventionnelle ou judiciaire, l'arrêt relève d'abord, que le président du tribunal arbitral avait été désigné par ses co-arbitres le 20 mars 2008, l'analyse des pièces et procès-verbaux démontrant que celui-ci avait accepté sa mission dès ce jour là ;
.... »*

Lire la suite en cliquant sur ce lien :

http://www.afa-arbitrage.com/IMG/pdf/L_arbitrage_ne_s_improvise_pas_decembre_2010.pdf

2°. Indépendance de l'arbitre : révélation intégrale exigée

Cassation 1^{ère} Civile, 20 octobre 2010, n° 09-68997 et 09-68131

« Le caractère systématique de la désignation (en qualité d'arbitre) d'une personne donnée par les sociétés d'un même groupe, sa fréquence et sa régularité sur une longue période, dans des contrats comparables, ont créé les conditions d'un courant d'affaires entre cette personne et les sociétés du groupe parties à la procédure, de sorte que l'arbitre était tenu de révéler l'intégralité de cette situation à l'autre partie à l'effet de la mettre en mesure d'exercer son droit de récusation ».

Lire la suite en cliquant sur ce lien : [http://www.afa-](http://www.afa-arbitrage.com/IMG/pdf/INDEPENDANCE_DE_L_ARBITRE_DECEMBRE_2010_1_.pdf)

[arbitrage.com/IMG/pdf/INDEPENDANCE_DE_L_ARBITRE_DECEMBRE_2010_1_.pdf](http://www.afa-arbitrage.com/IMG/pdf/INDEPENDANCE_DE_L_ARBITRE_DECEMBRE_2010_1_.pdf)

◆ Nous signalons la parution prochaine du nouveau décret sur **l'arbitrage**

◆ Enfin, l'AFA s'associe aux interventions faites par l'Association Paris Centre d'Arbitrage pour que **Paris reste place de droit et place d'arbitrage**, soulignant l'importance de voir y être maintenu le siège de la CCI

Nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes de fin d'année

8, avenue Bertie Albrecht – 75008 Paris

Tel. 33(0)1 53 77 24 31 – Fax 33(0)1 45 63 93 92 - info@afa-arbitrage.com

www.afa-arbitrage.com